Avion Condor Djerba : l’enfer est pavé de bonnes intentions

Un hôtelier tunisien a tenté de faire saisir par la justice un avion de Condor. Cette action, aussi légitime soit-elle, aurait pu avoir des effets collatéraux touchant aux intérêts globaux du secteur.

La tentative de saisie conservatoire à Djerba d’un avion de la compagnie Condor, filiale de Thomas Cook, a eu des répercussions au sein de la corporation hôtelière. En démissionnant de la FTH, l’hôtelier à l’origine de cette saisie, Mourad Khéchine, rend publique sa démission sur sa page Facebook et accuse la fédération hôtelière de prendre parti pour les Britanniques. Un vrai cas d’école où l’intérêt individuel d’un hôtelier ne sert pas forcément l’intérêt collectif.

Cette tentative de saisie était-elle légitime de la part de l’hôtelier ? Sans doute, tout chef d’entreprise a le droit, le devoir même, de préserver les intérêts de son entreprise sous peine d’être accusé de négligence, voire même d’abus de biens sociaux.
L’action était-elle légale ? Oui, assurément, puisqu’elle a été ordonnée par le juge du Tribunal de première instance de Médenine.
Enfin, était-elle opportune pour les intérêts globaux de l’hôtellerie et du tourisme tunisien ? Essayons d’y répondre.

Dans une lettre adressée au Président de la FTH, l’hôtelier à l’origine de cette action conclut sa missive par la question suivante : *« Doit-on endosser la faillite de Thomas Cook, juste pour attirer la sympathie des Britanniques ? »*
Une telle formulation montre que l’hôtelier en question ignore que rien au monde n’aurait fait autant plaisir aux Britanniques que la saisie d’un avion de cette filiale allemande de Thomas Cook.

En effet, comme nous l’expliquions (lire notre article « **Too big to fail** »), la décision du gouvernement britannique de “laisser tomber” Thomas Cook est d’essence politique et dirigée contre les Allemands, accusés d’avoir mal

limogé en 2014 l’ancienne Directrice Générale (britannique) de Thomas Cook, Harriet Green. Un limogeage qui avait été accueilli par une chute de 20% de l’action Thomas Cook à la bourse de Londres.
Le renflouement immédiat de Condor, dont le siège est en Allemagne, par les autorités allemandes (380 millions d’euros, le 24 septembre) est aussi une réponse politique au “lâchage” des Britanniques.
Dans ce contexte, la tentative de saisie de l’avion Condor touche de toute évidence les intérêts allemands et non britanniques.

Au vu de cet imbroglio politico-financier entre l’Allemagne et la Grande-Bretagne, et au vu du poids des opérateurs allemands dans notre destination – qui seront, à l’évidence, solidaires de Condor –, une pareille action coup de poing ne compromet-elle pas les intérêts de la destination et de Djerba sur le marché allemand ? Peut-on sacrifier un tel marché, qui représentait en 2018 près de 20% des nuitées européennes de Djerba et 17% de celles du pays, pour un hypothétique recouvrement ?

Il est un fait que le poids de cette faillite est lourd pour les hôtels concernés. Cependant, cela leur donne-t-il individuellement le droit de mettre en péril les intérêts de tout un secteur, ou d’agir à la manière d’un éléphant dans un magasin de porcelaine?
Mais la question que tout hôtelier doit désormais se poser est de savoir pourquoi certains de nos hôteliers avaient accepté les délais de règlement excessifs de Thomas Cook, alors que d’autres les ont refusés et ont cessé toute activité avec ce TO.

Il est évident que nos professionnels ont aujourd’hui plus besoin de concertation et de solidarité que de la désignation de boucs émissaires.
Il est évident aussi que le gouvernement tunisien doit être plus actif sur ce dossier, à commencer par des mesures exprimant la solidarité nationale envers les hôtels touchés et la concrétisation des promesses d’ “allègement de la trésorerie” faites lors de la **réunion de crise du 24 septembre**.

Lotfi Mansour